

# GUIDE D'INFORMATION

pour les parents d'enfants présentant  
des difficultés spécifiques

Retard, maladie chronique, handicap



*Chaque enfant,  
quels que soient  
son environnement,  
ses besoins,  
ses différences  
et ses potentiels,  
doit pouvoir être  
accueilli dans tous  
lieux de vie.*

Vous avez le sentiment  
que quelque chose ne va  
pas chez votre enfant...

Vous avez des questions sur  
son développement : il ne parle  
pas encore il est en retard pour  
marcher, il ne joue pas avec  
les autres enfants...

Vous avez appris  
la maladie ou le handicap de votre enfant...

Ce guide s'adresse à vous, parents d'enfant(s) présentant des difficultés spécifiques, afin que vous puissiez trouver l'information dont vous avez besoin et bénéficier ainsi d'un accompagnement précoce pour élaborer et mettre en place un projet de vie adapté à la situation de votre enfant.

Ce guide identifie les personnes et les lieux d'accueil qui peuvent être ressources. Il répertorie les droits et les moyens auxquels votre famille peut prétendre.

**La loi du 11 février 2005** stipule « l'égalité des droits et des chances, pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Elle garantit aux enfants et aux adolescents en situation de handicap l'accès aux droits fondamentaux ainsi qu'aux services de droit commun.

« *Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

Loi du 11 février 2005- article L114

## Sommaire

	page
<b>1</b>   Des interlocuteurs pour répondre à vos questions . . . . .	4
<b>2</b>   Des professionnels pour accueillir votre enfant . . . . .	6
<b>3</b>   Des lieux pour se ressourcer . . . . .	8
<b>4</b>   La scolarisation et l'accueil de votre enfant . . . . .	10
<b>5</b>   La prise en charge de votre enfant . . . . .	12
<b>6</b>   Vos droits, vos remboursements, vos prestations . . . . .	14

# Des interlocuteurs pour répondre à vos questions

► **Le médecin de l'enfant** (médecin traitant, pédiatre et service de pédiatrie de l'hôpital)

► **Le service départemental de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)**

C'est un service de santé gratuit et ouvert à tous, pour les enfants de 0 à 6 ans. Une équipe pluridisciplinaire (médecins, puéricultrices) propose des consultations, des actions de prévention et de dépistage du handicap, et accompagne les familles.

► **Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)**

Ces services accueillent des enfants de 0 à 6 ans présentant des difficultés ou des retards dans leur développement (global, moteur, langage), notamment des enfants anciens prématurés, à risque neuro-développemental, ou des enfants à risque du spectre autistique (RECOLTE).

La demande est à l'initiative de la famille soit spontanément, soit conseillée par un professionnel.

► **Les Centres Médico-Psychologiques pour Enfants (CMPE)**

Ces services accueillent les enfants de 0 à 12 ans présentant des troubles psycho-affectifs, des difficultés de développement, des troubles du comportement ou de la personnalité.

► **Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)**

Ces services accueillent les enfants de 0 à 20 ans présentant des difficultés scolaires, de comportement, de langage, de sommeil...

► **La Plate-forme de Coordination et d'Orientation (PCO)**

À la demande de votre médecin traitant, cette plateforme peut vous accompagner pour votre enfant de moins de 7 ans présentant une suspicion de trouble neuro-développemental (difficultés relationnelles, motrices ou autres).

## Coordonnées des lieux de dépistage

### Consultations Infantiles de PMI – Protection Maternelle et Infantile

Pour connaître le lieu de consultation le plus proche de chez vous, appelez le 05 46 31 73 78 ou rendez-vous sur [charente-maritime.fr/parents-petite-enfance](http://charente-maritime.fr/parents-petite-enfance)

### CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce 0 - 6 ans

- Rue du Dr Schweitzer  
17019 LA ROCHELLE  
05 46 45 69 72
- 40 cours Paul Doumer  
17100 SAINTES  
05 46 95 16 52

### Service de pédopsychiatrie La Rochelle – 0-12 ans

#### CMPE – Centre Médico Psychologique pour Enfants

- Rue du Dr Schweitzer  
17000 LA ROCHELLE  
05 46 45 69 58
- 1 place de Verdun  
17300 ROCHEFORT  
05 46 99 09 65
- 9 avenue du Maréchal Leclerc  
17320 MARENNES  
05 46 08 28 93
- 14 rue de la Torse  
17310 ST-PIERRE D'OLÉRON  
05 46 76 04 64

### Service de pédopsychiatrie de Saintes 0-12 ans

#### CAMPE – Centre d'aide Médico-Psychologique à l'Enfance

- 15 rue de l'Alma  
17100 SAINTES  
05 16 95 10 40

- 6-8 rue Jelu  
17400 ST-JEAN D'ANGÉLY  
05 46 95 10 30

### Pôle de pédopsychiatrie de Jonzac 0-11 ans

#### UPPIJ – Unité de Psychiatrie et Psychopathologie Infanto-Juvenile

- 11 Avenue des Poilus  
17503 JONZAC cédex  
05 46 48 75 08
- 1 Avenue du Nid d'Aigle  
17200 ROYAN  
05 46 05 06 75

### CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

#### Association ADEI

- 34 place de Verdun  
17000 LA ROCHELLE  
05 46 41 07 46
- 2 avenue de Saintonge  
17100 SAINTES  
05 46 74 80 80
- Immeuble 430 - Zone de Bélignon  
1 Rue Maurice Mallet  
17300 ROCHEFORT  
05 46 99 22 89

### PCO : La Plate-forme de Coordination et d'Orientation

#### Association ADEI Les Coteaux

- 9A ZC La Bobinerie  
17810 SAINT GEORGES DES COTEAUX  
0 801 900 717  
[pco@adei17.com](mailto:pco@adei17.com)

## Des professionnels pour accueillir votre enfant

Que vous souhaitiez reprendre votre activité professionnelle ou confier votre enfant quelques heures, des modes d'accueil peuvent être envisagés. N'hésitez pas à solliciter :

### ► Les assistant(e)s maternel(le)s

Ils (elles) peuvent accueillir à leur domicile de 1 à 4 enfants.

Ils (elles) ont la possibilité de participer à des temps collectifs dans le cadre des relais d'assistant(e)s maternel(le)s (RAM).

L'accueil de votre enfant avec ses besoins spécifiques peut être accompagné par une puéricultrice PMI référente.

### ► Les crèches

Ces établissements accueillent de façon régulière à temps complet ou à temps partiel, dans des locaux adaptés, des enfants jusqu'à 4 ans et sous conditions particulières jusqu'à 6 ans.

### ► Les haltes garderies

Ces établissements accueillent des enfants à temps partiel, et de manière occasionnelle. Ils s'adressent à des enfants de moins de 6 ans. L'accueil est souple et permet de répondre à des besoins ponctuels.

### ► Les maisons d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM)

Regroupement de 2 à 4 assistant(e)s maternel(le)s qui peuvent accueillir jusqu'à 16 enfants dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants.

### ► Les crèches familiales

Ce sont des établissements assurant l'accueil des enfants au domicile d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s par la PMI, et salarié(e)s de l'établissement. Les enfants participent à des activités d'éveil organisées régulièrement dans les locaux de la crèche.

### ► La garde à domicile

Personne employée au domicile des parents pour garder un ou plusieurs enfants.

### ► Les accueils de loisirs

Ils peuvent accueillir votre enfant dès l'âge de 3 ans les mercredis et pendant les périodes de vacances.

## Coordonnées des lieux d'accueil

### Assistant maternel, crèche, halte-garderie, accueil de loisirs

Quel que soit le mode d'accueil souhaité, la coordinatrice de l'accueil de l'enfant en situation de handicap et/ou maladie chronique du Département vous accompagne dans la recherche et l'élaboration de votre projet.

#### Geneviève PARQUET

Tél. 06 09 13 94 27  
genevieve.parquet@charente-maritime.fr

### Le site du Département

charente-maritime.fr/parents-petite-enfance/Faire-garder-son-enfant

### Le site de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

monenfant.fr/Je suis un parent

### Crèche, halte-garderie à La Rochelle

Si vous souhaitez un mode d'accueil collectif, le **Pôle Ressources Handicap** vous informe, vous accompagne et vous oriente :

#### Direction de l'éducation et des écoles

16 avenue Pierre Loti  
17000 La Rochelle  
Tél. 05 46 51 51 87

## 3 Des lieux pour se ressourcer

En Charente-Maritime, de nombreux lieux permettent à toutes les familles de partager des moments de convivialité :

### ► La Protection Maternelle Infantile (PMI)

Actions collectives proposées : motricité, massages, jeux...

### ► Les Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

Espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés qui favorisent la rencontre et l'échange entre enfants de moins de 6 ans et parents.

### ► Les centres sociaux ou espaces de vie sociale

Lieux d'accueil, d'écoute et de loisirs pour toute la famille.

### ► Les associations de parents

Elles se constituent le plus souvent autour d'un handicap particulier et peuvent vous apporter leur soutien : écoute, partage d'expérience, accompagnement, « bonnes adresses ».

(Autisme 17, UNAFAM 17, APF France handicap délégation 17, ADEI 17, UNAPEI 17, TREMA, Association des Maladies Rares, Clairvoyants 17, ANECAMSP, ...)

### ► Le droit au répit

Vous avez besoin d'un temps de répit, pour des activités de loisirs, pour des démarches personnelles...

Sous conditions, la CAF peut vous accorder une aide financière. Cette aide permet la prise en charge du coût de l'intervention d'un professionnel d'une association d'aide à domicile conventionnée, pour la garde ponctuelle d'un enfant en situation de handicap, à son domicile.

### ► Partir en vacances en famille

Plusieurs organismes peuvent vous aider à organiser et/ou financer vos vacances.

## Coordonnées des lieux de ressources

### Le site du Département

[charente-maritime.fr/parents-petite-enfance](http://charente-maritime.fr/parents-petite-enfance)

### Le site de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

[caf.fr](http://caf.fr)

#### • Pour les coordonnées des LAEP :

[monenfant.fr](http://monenfant.fr)

• Pour les actions en direction des parents et familles sur la page facebook « Parents&co- Caf de la Charente-Maritime »

### Les centres sociaux, maisons de quartier, associations :

[caf.fr/partenaires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-locaux/les-centres-sociaux-en-charente-maritime](http://caf.fr/partenaires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-locaux/les-centres-sociaux-en-charente-maritime)

### Droit au répit

[caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/offre-de-service-0/enfance-et-jeunesse/vous-avez-un-enfant-en-situation-de-handicap-et-vous-avez-besoin-d-un-temps-de-repit](http://caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/offre-de-service-0/enfance-et-jeunesse/vous-avez-un-enfant-en-situation-de-handicap-et-vous-avez-besoin-d-un-temps-de-repit)

### Vacances

**VACAF, le service vacances des Caisses d'allocations familiales (organisme mutualisé).**

[vacaf.org](http://vacaf.org)

[caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/les-aides-vacances-et-loisirs](http://caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/les-aides-vacances-et-loisirs)

**Bons vacances et autres aides au départ en vacances de la Mutualité Sociale Agricole des Charentes**

<https://charentes.msa.fr/lfy/l-aide-aux-vacances>

**Le guide des aides aux départs en vacances édité par Vacances Ouvertes**

[vacances-ouvertes.asso.fr/actualite/Aides\\_17\\_CharenteMaritime\\_BDef.pdf](http://vacances-ouvertes.asso.fr/actualite/Aides_17_CharenteMaritime_BDef.pdf)  
[enfant-different.org](http://enfant-different.org). Rubrique : loisirs-et-vacances

### Horizon vacances jeunesse

Des bons vacances pour partir l'été en France et à l'étranger. Toutes les destinations sur [charente-maritime.fr](http://charente-maritime.fr)

## 4 La scolarisation et l'accueil spécialisé

Lorsque les exigences d'une scolarisation classique sont trop contraignantes pour l'enfant, des solutions peuvent être envisagées selon ses capacités et ses besoins :

- ▶ **Une scolarisation en milieu ordinaire avec d'éventuels aménagements à la scolarité** : aide humaine (AESH : Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap), horaires adaptés, matériel pédagogique
- ▶ **Une scolarisation en classes spécifiques intégrées dans des écoles** : en Unité d'Enseignement (UE), en Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS)
- ▶ **Un accueil en établissement spécialisé avec une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique selon le type de déficience** : en Institut Médico-Educatif ou Pédagogique (IME, IMP), en Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP), en Institut d'Education Motrice (IEM).

**La loi du 11 février 2005** prévoit que tout enfant en situation de handicap peut être inscrit à l'école.



### Comment procéder ?

En tant que parent(s), si vous estimez qu'une adaptation est nécessaire à la scolarisation de votre enfant, vous pouvez solliciter l'école pour l'organisation d'une équipe éducative.

Sont présents à l'équipe éducative :

- Le directeur de l'école
- Les parents
- Le psychologue scolaire
- Tout professionnel accompagnant l'enfant

L'objectif de cette rencontre est de déterminer les besoins de votre enfant et de proposer des aménagements concrets.

### Pour plus d'informations :

[web17.ac-poitiers.fr/ASH](http://web17.ac-poitiers.fr/ASH)

- ▶ **Le médecin traitant, le pédiatre, le service de pédiatrie hospitalière**
- ▶ **Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)**  
Un lieu de prévention, de dépistage précoce, de diagnostic, de soins, d'orientation vers les professionnels et un lieu d'accompagnement de l'enfant et de sa famille.
- ▶ **Le service de pédopsychiatrie**  
Un lieu de consultation, de diagnostic, de soins en pédopsychiatrie, de soutien et d'accompagnement des familles.
- ▶ **Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)**  
Un lieu de consultation, de diagnostic et de soins.
- ▶ **La Plate-forme de Coordination et d'Orientation (PCO)**  
Cette plateforme vous accompagne dans les démarches: bilans, diagnostic, mise en place des soins pour votre enfant présentant une suspicion de trouble neuro-développemental.
- ▶ **Les professionnels paramédicaux libéraux** : kinésithérapeute, orthophoniste, psychomotricien...
- ▶ **Cap Soins 17**  
Structure visant à faciliter l'accès aux soins somatiques aux personnes avec handicap psychique ou mental, avec autisme ou troubles du spectre autistique, à partir de 3 ans et plus.
- ▶ **Pour les enfants avec une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées :**
  - Les Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) pour l'intégration et l'acquisition de l'autonomie sur les lieux de vie de l'enfant.
  - Les Institut Médico-Educatif (IME), Institut Médico-Pédagogique (IMP), Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP)...

## Coordonnées des services

### CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce 0-6 ans

- Rue du Dr Schweitzer  
17000 LA ROCHELLE  
05 46 45 69 72
- 40 Cours Paul Doumer  
17100 SAINTES  
05 46 95 16 52

### Service de pédopsychiatrie LA ROCHELLE 0-12 ans

#### CMP-E- Centre Médico-Psychologique pour Enfants

- Rue du Dr Schweitzer  
17000 LA ROCHELLE  
05 46 45 69 58
- 1 Place de Verdun  
17300 ROCHEFORT  
05 46 99 09 65
- 9 Avenue du Maréchal Leclerc  
17320 MARENNES  
05 46 08 28 93
- 14 Rue de la Torse  
17310 ST-PIERRE D'OLERON  
05 46 76 04 64

### UHE-Unité d'Hospitalisation pour Enfants

- Rue de Beauregard  
17000 LA ROCHELLE  
05 46 45 60 30
- 1 Place de Verdun  
17300 ROCHEFORT  
05 46 99 09 65

### Service de pédopsychiatrie de SAINTES 0-12 ans

#### CAMPE- Centre d'Aide Médico-Psychologique à l'Enfance

- 15 Rue de l'Alma  
17100 SAINTES  
05 16 95 10 40
- 6-8 Rue Jelu  
17400 ST-JEAN D'ANGELY  
05 46 95 10 30

### Unité d'hospitalisation de Jour :

- SAINTES  
05 46 95 15 28
- SAINT-JEAN D'ANGÉLY  
05 46 95 10 30

### Pôle de pédopsychiatrie de JONZAC

#### UPPIJ- Unité de Psychiatrie et Psychopathologie Infanto-Juvenile

- 11 Avenue des Poilus  
17503 JONZAC  
05 46 48 75 08
- 1 Avenue du Nid d'Aigle  
17200 ROYAN  
05 46 05 06 75

### CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

- 34 Place de Verdun  
17000 LA ROCHELLE  
05 46 41 07 46
- 2 Avenue de Saintonge  
17100 SAINTES  
05 46 74 80 80
- Immeuble 430 - Zone de Béligon  
1 Rue Maurice Mallet  
17300 ROCHEFORT  
05 46 99 22 89

### PCO : La Plate-forme de Coordination et d'Orientation

#### Association ADEI Les Coteaux

- 9A ZC La Bobinerie  
17810 SAINT GEORGES DES COTEAUX  
0 801 900 717  
pco@adei17.com

### Cap Soins 17

- Hôpital Marius Lacroix  
208 Rue Marius Lacroix - BP519  
17022 LA ROCHELLE Cedex  
05 16 49 40 40  
capsoins17@ght-atlantique17.fr

# Vos droits, vos remboursements, vos prestations

## 1. Les remboursements des soins médicaux

- **Les remboursements de base** : les soins et/ou les équipements spéciaux prescrits par votre médecin sont remboursés sur la base de tarifs conventionnés de l'Assurance Maladie et de la Complémentaire Santé.
- **L'Affection Longue Durée (ALD)** : la demande est à l'initiative de votre médecin. Dans certains cas, l'ALD peut permettre une dispense d'avance de frais et une prise en charge de transport.
- **En cas d'hospitalisation** : l'hébergement des parents en Maison d'accueil pour les familles peut être en partie pris en charge, sous conditions de ressources.

## 2. L'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)

Tout parent exerçant une activité professionnelle ou indemnisé par Pôle Emploi peut prétendre à un congé de présence parentale sous forme de jours d'absence consécutifs ou pas (310 jours ouvrés sur une période maximale de 3 ans)

## 3. La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Dans chaque Département, la MDPH accueille, informe, accompagne et conseille les personnes en situation de handicap et leurs proches, leur attribue des droits.

- **L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)** : elle est destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à votre enfant. C'est une allocation de base à laquelle peuvent être ajoutés des compléments qui se calculent en fonction de 3 critères : les frais liés au handicap, la cessation ou la réduction d'activité professionnelle de l'un des parents, l'emploi du temps de l'enfant.
- **La scolarisation adaptée** :
  - l'orientation scolaire (ULIS), l'accompagnement par une aide humaine (AESH), le prêt de matériel pédagogique
  - l'orientation vers une prise en charge par un établissement : IME, IMP, SESSAD...
  - les autres droits : les cartes de mobilité inclusion, invalidité, stationnement, priorité.

## 4. Les aides à domicile :

Pour retrouver du temps pour vous et votre famille, pour aider aux tâches du quotidien ou pour vous aider dans la prise en charge de votre enfant, il est possible de bénéficier de l'intervention de personnes à votre domicile : aide-ménagère ou Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), Auxiliaire de Vie Sociale (AVS).

## Où se renseigner ?

### 1.auprès de :

- votre médecin traitant ou spécialiste
- du service social de votre caisse d'Assurance Maladie
- du service social du Centre Hospitalier
- de votre mutuelle
- du service prenant en charge votre enfant
- des associations d'aide à domicile : ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)...

### 2. Pour l'AJPP

L'ouverture de droits se fait sur avis du médecin conseil de la Caisse d'Assurance Maladie dont vous dépendez. L'imprimé de demande est à télécharger sur le site de la CAF, rubrique "Prestations sociales" ou sur le site de la MSA, rubrique "Particuliers-solidarité handicap dépendance"

### 3. auprès de la MDPH

61 rue de Jéricho 17000  
LA ROCHELLE  
Tel : 0 800 15 22 15  
mdph@charente-maritime.fr  
charente-maritime.fr

### 4. auprès des Associations d'Aide à Domicile

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)  
05 46 93 66 99  
UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)  
05 46 28 36 00

Il existe d'autres associations susceptibles d'intervenir

### Pour toutes informations utiles

- Délégation Territoriale de La Rochelle-Ré-Aunis Atlantique  
49 avenue Aristide Briand  
17076 LA ROCHELLE  
05 17 83 43 17
- Délégation Territoriale Rochefort-Aunis sud-Marennes Oléron  
28 rue Antoine Chanzy CS 30157  
17306 ROCHEFORT  
05 46 87 27 57
- Délégation Territoriale Royan Atlantique-Haute Saintonge  
55 boulevard Franck Lamy CS 80200  
17201 ROYAN  
05 46 06 48 48
- Délégation Territoriale Royan Atlantique-Haute Saintonge Bat C-Résidence Philippe  
Route de Mosnac 17503 JONZAC  
05 46 48 17 99
- Délégation Territoriale Saintes et Vals de Saintonge  
37 rue de l'Alma CS 80307  
17100 SAINTES  
05 46 92 38 38
- Délégation Territoriale Saintes et Vals de Saintonge  
8 rue Louis Audouin Dubreuil  
17400 SAINT-JEAN D'ANGÉLY  
05 46 32 11 56

Ce guide a été élaboré dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) par la commission « Accueil du jeune enfant en situation de handicap ».

Ce guide a été coordonné par le Département de la Charente-Maritime, en collaboration avec :

- ▶ La Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime
- ▶ La Mutualité Sociale Agricole des Charentes
- ▶ Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de La Rochelle
- ▶ Le Pôle Ressources Handicap de La Rochelle
- ▶ La crèche « Petit à Petit » de La Rochelle
- ▶ L'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels 17
- ▶ L'association Do l'enfant dom